

FORMULAIRE DE DECLARATION POUR LA REALISATION D'UN FORAGE au titre du CODE DE L'ENVIRONNEMENT (rubrique 1.1.1.0 de l'article R 214-1) et/ou du CODE MINIER (article L411-1)

I - FORMULAIRE PRINCIPAL DE DECLARATION

II - ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU DOSSIER DE DECLARATION

III - RAPPORT DE FIN DES TRAVAUX

Attention : ce formulaire ne vaut **que** pour la déclaration des ouvrages proprement dits que sont les sondage, forage, puits ou ouvrage souterrain, exécutés ou non en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, à usage non domestique, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

Dans tous les autres cas de forage, contacter la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie qui vous indiquera la procédure adaptée à votre situation.

Ce formulaire ne vaut pas, par ailleurs, pour la déclaration de prélèvement et/ou réinjection dans une nappe souterraine à partir de ces ouvrages et/ou rejets dans les eaux douces superficielles des eaux prélevées via ces ouvrages. Le cas échéant, il pourra être nécessaire de déposer un dossier, indépendant et postérieur, au titre des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 5.1.1.0 et 2.2.1.0 de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, si l'eau prélevée est destinée à la consommation humaine, la déclaration devra en être faite auprès du Préfet, au titre de la législation sanitaire, et au maire de la commune concernée pour l'établissement de la redevance d'assainissement.

Les informations qui sont demandées dans ce formulaire sont à considérer comme un minimum de ce qui est exigé par la réglementation et peuvent être amendées en tant que de besoin. Par ailleurs, selon la nature et le contexte du projet, le service instructeur pourra être amené à demander des compléments d'informations ou d'étude.

Tout formulaire renseigné de façon incomplète ne pourra être instruit et sera retourné au pétitionnaire.

**Formulaire à adresser en 3 exemplaires, à la Direction Départementale des Territoires
service Eau – Environnement – 15, rue Henri Bordeaux -74998 Annecy cédex 9**

I - FORMULAIRE PRINCIPAL DE DECLARATION

A adresser, en 3 exemplaires, à la DDT **au plus tard deux mois avant le début des travaux**

1° NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR (propriétaire de l'ouvrage)		n° dossier : (réservé à l'administration)
NOM, prénom (ou raison sociale) :		
Adresse :		
Courriel :		☎ :

2° EMBLACEMENT DES OUVRAGES			
Département :		Commune :	
Rue et n° (ou lieu-dit) :			
N° section cadastrale :		N° parcelles :	
Aquifère concerné (si connu) :			
Code et nom de la masse d'eau au sens de la directive cadre sur l'eau (si connu) :			
Identification :	Coordonnées (Lambert 93)		Profondeur (mètres)
	X	Y	

Ouvrages situés dans une des zones suivantes :		
Zone " NATURA 2000 » ou à proximité :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- mon projet a-t-il une incidence sur une Zone NATURA 2000 ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- si oui, fournir un « document d'incidence »		
Périmètre de protection de captage (PPC)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Zone humide	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Plan de prévention des risques naturels (PPRN)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Zones inondables	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Inventaire départ. des anciens sites industriels et activités de services	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

A joindre impérativement :

1. une carte IGN au 1/25.000 sur laquelle figureront les forages projetés.

2. un plan cadastral au 1/2.500 sur lequel figureront (dans un rayon de 500 m) :

- Les forages projetés et existants,
- Les limites des périmètres de protection de captage (renseignements en Mairie),
- Les décharges ou installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- Les ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif et canalisations d'eaux usées transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- Les stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- Les bâtiments d'élevage,
- Les parcelles recevant des épandages d'effluents d'élevage ou de boues issues de stations d'épuration urbaines,
- Les cours d'eau, plans d'eau et canaux.

-> Se reporter à l'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003 qui précise les distances minimum à respecter.

3° NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DE L'OUVRAGE

Rubrique de la nomenclature

1. 1. 1. 0. : sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

L'ouvrage concerne-t'il une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ?

OUI NON

Nombre et nature des ouvrages

Forage : Puits : Sondage : Autres (préciser) :

Ces ouvrages remplacent-ils d'autres ouvrages (préciser le cas échéant) ?

OUI NON

Destination des ouvrages

L'ouvrage est-il destiné à un prélèvement d'eau ?

OUI NON

A caractère permanent ?

OUI NON

A caractère temporaire ?

OUI NON

A usage domestique ?

OUI NON

A quelles fins ?

- recherche d'eau

OUI NON

- alimentation en eau potable

OUI NON

- arrosage de cultures maraîchères

OUI NON

- irrigation

OUI NON

- abreuvement d'animaux – élevage

OUI NON

- agro-alimentaire

OUI NON

- artisanat-industrie

OUI NON

- surveillance des aquifères

OUI NON

- surveillance ou dépollution des eaux souterraines, des sols et sites pollués

OUI NON

- aquathermie

OUI NON

- réalimentation de nappe, stockage souterrain

OUI NON

- expérimentations, recherche

OUI NON

- autres (préciser)

En l'absence de prélèvement d'eau, quelle est la destination du forage ?

- prospection géologique

OUI NON

- autres (préciser) :

4° DOCUMENT D'INCIDENCE

Précautions prises en vue de prévenir les risques pour l'environnement et notamment celui de pollution des eaux souterraines ou superficielles (art. 7 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

Destination et modalités d'évacuation des eaux de ruissellement	
Traitement et évacuation des boues, eaux extraites et déblais éventuels pendant le chantier et les essais de pompage	
Isolation des différentes ressources rencontrées : modalités de cimentation et de cuvelage	

Tête de forage – (art. 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003) - Forages « Loi sur l'Eau » : A préciser :

<p>1 - Cas d'une tête de forage située hors local ou chambre de comptage :</p> <p>- Hauteur de la margelle bétonnée par rapport au terrain naturel (minimum 30 cm).....</p> <p>- Surface couverte par la margelle (minimum 3 m2).....</p> <p>- Hauteur de la tête de forage par rapport au terrain naturel (minimum 50 cm).....</p> <p>- La tête de forage est-elle étanche (obligatoire en zone inondable).....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>OUI [] NON []</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>NON []</p>
<p>2 - Cas d'une tête de forage située dans un local ou chambre de comptage :</p> <p>- Hauteur du local ou de la chambre de comptage par rapport au terrain naturel (minimum 50 cm).....</p> <p>- Hauteur de la tête de forage par rapport au fond du local ou de la chambre de comptage dans laquelle elle débouche (minimum 20 cm).....</p> <p>- Le local est-il étanche (obligatoire en zone inondable).....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>OUI [] NON []</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>NON []</p>
<p>Dans les cas 1 et 2 :</p> <p>- Profondeur du cimentage de la tête de forage (minimum 1 m à partir du terrain naturel ou du fond du local ou de la chambre de comptage dans laquelle elle débouche)</p> <p>- Capot de fermeture ou autre dispositif de fermeture équivalent (obligatoire).....</p> <p>- Dispositif de relevage du niveau statique de la nappe (obligatoire).....</p>	<p>.....</p> <p>OUI []</p> <p>OUI []</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

4° DOCUMENT D'INCIDENCE - Compléments :

- cas de prélèvement ultérieur d'eau
- cas de rabattement de nappe

* Profondeur approximative de recherche d'eau :

- Equipements envisagés pour le prélèvement :

* Débit nominal de l'éventuel dispositif de prélèvement (capacité de la pompe) :

* Volume annuel prévisionnel.....m³/an

- Caractéristiques des pompages d'essai (éléments prévisionnels) (art. 9 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

Le demandeur doit s'assurer des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution de pompage d'essai et garantir la qualité des eaux rejetées.

* Débit max des pompages :m³/h

* Type d'essai :

- courte durée avec 3 paliers de débits croissants :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- longue durée (minimum 12 heures) à un débit supérieur ou égal au débit définitif de prélèvement envisagé :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- autres (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

* Date prévisionnelle :

Les pompages d'essai doivent permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500 m autour du forage - Indiquer les forages et sources existants dans un rayon de 500 m (indiquer néant si aucun forage) :

Nom du gestionnaire du forage	Distance (m)	Profondeur (m)

* Destination et modalités d'évacuation des eaux de pompage :

- cours d'eau ou plan d'eau (préciser le nom) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- réseau d'eaux pluviales :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- puits perdu :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- autres (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Compatibilité avec le code de l'environnement et le SDAGE :

Afin de respecter le code de l'environnement et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :

- ne doivent entraîner **aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable.**
- sont exécutés de telle sorte qu'il n'y a **aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes.**
- n'entrent pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme.**
- en cas de prélèvement d'eau, le forage est équipé d'un **compteur d'eau.**


Je soussigné (NOM et prénom).....
déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations de forage.

Leà


(Signature du demandeur)

II - ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU DOSSIER DE DECLARATION

A adresser, en 3 exemplaires, à la DDT **au plus tard un mois avant le début des travaux**

1° NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR (propriétaire de l'ouvrage)	n° dossier : (réservé à l'administration)
NOM, prénom (ou raison sociale) :	
Adresse :	
Courriel :	 :

2° EMPLACEMENT DES OUVRAGES	
Département :	Commune :
Rue et n° (ou lieu-dit) :	
Section cadastrale :	Parcelles :

3° ENTREPRENEUR (déclarant pour le code minier)	
NOM, prénom (ou raison sociale) :	
Adresse :	
Courriel :	 :
L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des puits et forages d'eau	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

OUTILS D'AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE

Pour faciliter la collecte des informations techniques recueillies lors d'un forage, une licence du logiciel **GesFor** est disponible gratuitement auprès du BRGM qui en assure la diffusion (logiciel et notice diffusés auprès des foreurs en 2003). Ce logiciel, au-delà de la description technique et géologique des ouvrages directement compatibles avec la banque du sous-sol, permet de :

- préparer des documents de chantiers (formulaires de mesures, check liste, etc.) ;
- préparer des déclarations au titre du code de l'environnement et du code minier ;
- dessiner des coupes techniques et géologiques des ouvrages ;
- tracer des courbes de décharges à partir des relevés de pompage ;
- rédiger un rapport de forage ;
- exporter un dossier d'ouvrage dans la Banque du Sous-Sol (BSS) ou base de données GesFor ;
- gérer les archives de travaux.

4° DEROULEMENT DES TRAVAUX (art. 5 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

Date de début :

Date de fin :

Présentation sommaire des phases de déroulement des travaux


Modalités de comblement au cas où les ouvrages ne seraient pas conservés (art. 13 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

Leà

(Signature du demandeur)

III - RAPPORT DE FIN DES TRAVAUX

A adresser, en 3 exemplaires, à la DDT **au plus tard deux mois après la fin des travaux**

1° NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR (propriétaire de l'ouvrage)		n° dossier : (réservé à l'administration)
NOM, prénom (ou raison sociale) :		
Adresse :		
Courriel :		 :

2° EMPLACEMENT DES OUVRAGES	
Département :	Commune :
Rue et n° (ou lieu-dit) :	
Section cadastrale :	Parcelles :

3° DEROULEMENT GENERAL DU CHANTIER	
Dates des différentes opérations	
Dates :	Opérations :
Principales difficultés, anomalies ou incidents	

4° CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

Ouvrages abandonnés

Identification ouvrage	Références cadastrales

Ouvrages conservés

Identification ouvrage	Références cadastrales	Coordonnées (Lambert 93)		Cote NGF tête de forage	Code national BSS	Prélèvement supérieur à 80 m³/h	
		X	Y			OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
						OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
						OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
						OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
						OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Tous ces ouvrages seront localisés sur une carte 1/25.000 et pour tous, seront joints au dossier :

- une coupe géologique avec indication des niveaux de nappe(s) au repos (log des terrains traversés),
- une coupe technique de l'installation précisant, les diamètres, les matériaux, les méthodes, et tous les éléments techniques de réalisation, notamment la profondeur de la crépine et la hauteur crépinée,
- Schéma de la tête de forage,
- les résultats des pompages d'essais,
- les modalités de contrôle et de suivi pour les ouvrages conservés,
- les modalités d'abandon et de comblement pour les ouvrages abandonnés,
- les résultats des éventuelles analyses d'eau.

5° REALISATION ET EQUIPEMENT DES OUVRAGES

Technique de foration

Battage :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Havage :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Tarière :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Marteau fond de trou :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Rotary à l'eau :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Rotary à la boue (préciser le type de boue) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Autres (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Prétubage

Nature (PVC...) :
Diamètre du préforage :mm
Hauteur du préforage :m
Diamètre intérieur/extérieur du prétubage :mm

Tubage

Nature (PVC...) :
Diamètre de foration :mm
Diamètre intérieur/extérieur du tubage :mm
Granulométrie du gravier (le cas échéant) :mm
Nature du gravier (le cas échéant) :

Crépine (prélèvement d'eau)

Nature (PVC...) :
Hauteur crépinée :mm
Côtes de la partie crépinée :m
Pourcentage de vide :%
Largeur des fentes :mm

Cimentation (joindre la facture)

Mode opératoire :
Hauteur de cimentation :m
Côtes de la cimentation :m
Volume de ciment mis en œuvre :m ³
Nature du ciment :

5° REALISATION ET EQUIPEMENT DES OUVRAGES (suite)

Technique de développement

Surpompage :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Pompage alterné :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Pistonnage :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Air-lift :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Jetting :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Cracking :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Développement chimique (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Autres (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Diagraphie

Diagraphies du tubage :		
- repérage des joints :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- identification des corrosions :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- caliper :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Contrôle de cimentation :		
- CBL (Cement Bond Log) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- thermométrie :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- Gamma-Gamma :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Micromoulinet :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Verticalité/Pendage/Azimut :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Paramètres physico-chimiques :		
- température :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- conductivité :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
- oxygène dissous :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Autres (préciser) :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Leà

(Signature du demandeur)